

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 6 mai 2026

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 6^e jour du mois de mai 2026 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Yvon Morin
Monsieur Alex Chabot	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2605-056

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 1^{er} avril 2026;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2025-2026;
 - 4.3 Avis de motion – Règlement n° 319-2026;
 - 4.4 Avis de motion – Règlement n° 320-2026;
 - 4.5 Avis de motion – Règlement n° 321-2026;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Redistribution des redevances sur les carrières et sablière pour 2025;
 - 5.3 Affectation de la réserve sur les redevances des carrières et sablières;
 - 5.4 Contrat de déneigement avec le ministère des Transports (route 279);
 - 5.5 Dynamitage Développement Chabot terrain # 132-136 du Sous-Bois;
 - 5.6 Dynamitage Rang 6 Est;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 8.1 Avis de motion – Règlement n° 322-2026 modifiant le règlement de zonage 290-2021;
 - 8.2 Adoption du projet de règlement n° 322-2026 modifiant le règlement de zonage 290-2021 ;
 - 8.3 Avis de motion – Règlement n° 323-2026 modifiant le règlement de construction 291-2021;
 - 8.4 Adoption du projet de règlement n° 323-2026 modifiant le règlement de construction 291-2021 ;
 - 8.5 Avis de motion – Règlement n° 324-2026 modifiant le règlement sur les permis & certificats 293-2021 ;
 - 8.6 Adoption du projet de règlement n° 324-2026 modifiant le règlement sur les permis & certificats 293-2021;
- 9.- Loisirs et culture :
 - 9.1 Abolition des frais de retard à la Bibliothèque;
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 11.- Varia a)
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉS. : 2605-057

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AVRIL 2026

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin
Et RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} avril 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 6 mai 2026.

▪ Administration	40 024,77 \$
▪ Sécurité publique	4 488,00 \$
▪ Transports	46 650,24 \$
▪ Hygiène du milieu	13 338,13 \$
▪ Urbanisme	339,30 \$
▪ Loisirs et culture	34 797,67 \$
▪ Immobilisation	21 781,70 \$

ADOPTÉ UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT N° 319-2026 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS est donné par Monsieur Frédéric Bonin, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, un règlement sur la gestion contractuelle, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT N° 320-2026 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES ET CERTAINES DÉLÉGATIONS**

AVIS est donné par Monsieur Michel Labbé, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et certaines délégations, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT N° 321-2026 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT
L'ENTENTE EXISTANTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE
DE LA MRC DE BELLECHASSE**

AVIS est donné par Monsieur Yvon Morin, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente existante relative à la cour municipale commune de la MRC de Bellechasse, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

RÉS. : 2605-059

AFFECTATION DE LA RÉSERVE SUR LES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Attendu que la Municipalité a des fonds réservés sur les redevances des carrières et sablières;

En CONSÉQUENCE,

il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et RÉSOLU, d'affecter un montant de 30 000\$ à la dépense de la voirie de la municipalité pour l'année financière 2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉS. : 2605-060

**RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 279
SECTION SAINT-LAZARE/SAINT-DAMIEN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse fait le déneigement et l'entretien hivernal de la route 279, section Saint-Lazare depuis 2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse fait le déneigement et l'entretien hivernal de la route 279, section Saint-Lazare et une partie de la section de Saint-Damien depuis 2018;

CONSIDÉRANT l'offre du ministère des Transports pour le renouvellement de l'entente pour les cinq (5) prochaines années, section Saint-Lazare/Saint-Damien;

En CONSÉQUENCE,
il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et RÉSOLU, d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la route 279, secteur Saint-Lazare/Saint-Damien, au montant de 175 000\$ par année pour les cinq (5) prochaines années avec indexation annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par statistique Canada pour les années 2 à 5. Le numéro de dossier au ministère est le 6609-26-4591.

Que Monsieur le maire, Martin J. Côté et Monsieur Patrick Côté, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, ledit contrat avec le ministère.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉS. : 2605-061

DYNAMITAGE DÉVELOPPEMENT CHABOT
TERRAIN # 132-136 DU SOUS-BOIS

CONSIDÉRANT QUE les articles 8 et 12 du règlement n° 308-2024 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire permettent à la Municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré lorsque le montant de la dépense est inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 CM;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue a été comparées en fonctions des critères énoncés à l'article 9 du règlement n° 308-2024, notamment le degré d'expérience nécessaire, la qualité des travaux déjà dispensés à la municipalité, la qualité des travaux recherché et les modalités de livraison;

En CONSÉQUENCE,
il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et RÉSOLU, que le conseil accorde le contrat de gré à gré à RJ Dutil entrepreneur général au prix approximatif de 98 974,13\$ plus taxes pour le dynamitage des terrains #132-136 du Sous-Bois.

QUE le financement net de cet achat, approximativement de 103 910,47\$ soit financé à même les excédents accumulés de la municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse ratifie, au besoin, tous documents par le directeur général pour devenir effet à la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉS. : 2605-062

DYNAMITAGE RANG 6 EST

il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et RÉSOLU, que le conseil accorde le contrat de gré à gré À Dynamitage Forage MB inc au prix approximatif de 15 988,00\$ plus taxes.

QUE le financement net de cet achat, approximativement de 16 785,40\$ soit financé à même les excédents accumulés de la municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse ratifie, au besoin, tous documents par le directeur général pour devenir effet à la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 322-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 290-2021

AVIS est donné par Monsieur Michel Labbé, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, le règlement 322-2026 modifiant le règlement de zonage 290-2021 dans le but de modifier certains articles, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

RÉS. : 2605-063

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 322-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 290-2021 DANS LE
BUT DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
ET RÉSOLU, d'adopter le 1^{er} projet de règlement n° 322-2026 modifiant le règlement de zonage n° 290-2021 dans le but de modifier certains articles

ADOPTÉ UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 323-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 291-2021

AVIS est donné par Monsieur Stéphane Leblond, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, le règlement 323-2026 modifiant le règlement de construction 291-2021 dans le but de modifier certains articles, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

RÉS. : 2605-064

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 323-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 291-2021 DANS
LE BUT DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
ET RÉSOLU, d'adopter le 1^{er} projet de règlement n° 323-2026 modifiant le règlement de construction n° 291-2021 dans le but de modifier certains articles

ADOPTÉ UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 324-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS
ET CERTIFICATS N° 293-2021

AVIS est donné par Monsieur Yvon Morin, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'attention du conseil municipal et sera adopté à une séance subséquente, le règlement 324-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats 293-2021 dans le but de modifier certains articles, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

RÉS. : 2605-065

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 324-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 293-2021 DANS LE BUT DE
MODIFIER CERTAINS ARTICLES

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
ET RÉSOLU, d'adopter le 1^{er} projet de règlement n° 324-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 293-2021 dans le but de modifier certains articles

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉS. : 2605-066

ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse facture actuellement des frais de retard pour tous les livres rapportés à l'extérieur du délai prévu;

ATTENDU QUE la municipalité fait partie du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et que ce dernier recommande l'abolition des frais de retard;

En CONSÉQUENCE,
il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et RÉSOLU,

QUE la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse abolisse les frais de retard pour les retours de livres;

QUE la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse exclut de cette annulation tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagés

ADOPTÉ UNANIMEMENT

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 6 mai 2026.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2605-067

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général